

Laval Agglomération
Département de la Mayenne

LAUNAY-VILLIERS - 2 - C

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
4.2 - Règlement graphique



P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018
P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019
Modification n°4 pour Approbation par le CC le 24 novembre 2025



1:5 000

0100200m





EMPLACEMENTS RESERVES	N°	SURFACE (en m²)
Création d'un chemin piédestre	ER N° 14	1716
Aménagement de carrefour	ER N° 12	2935
Déagagement de visibilité	ER N° 13	1080
Aménagement de voie	ER N° 19	6262
Confortement de la digue	ER N° 17	3138
Création d'un chemin de randonnée	ER N° 15	879
Création d'un chemin de randonnée	ER N° 20	4573
Création d'un chemin de randonnée	ER N° 21	3869
Création d'un chemin de randonnée	ER N° 23	830
Déagagement de visibilité	ER N° 22	537
Déagagement de visibilité	ER N° 18	322
Création d'un chemin de randonnée	ER N° 16	1489
aménagement d'une liaison exclusivement piétonne	ER N° 121	NULL

Références OAP	Nom	SURFACE (en m²)
GAP N° 1 - 53129	L'Ecole	15171,97386986933

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

Cours d'eau et écoulements

 99 - Zones inondables

 99 - Nêes miniers

 99 - Lotissements

 Cavités naturelles

 10 - Zones de recherche et d'exploitation de carrière

PRESRIPTIONS

 Arbre remarquable

 15 - Marges de recul

 07 - Haies à protéger au titre du L.151-23 du CU

 07-Haies à protéger au titre du L151-23 du CU en zones à vocation économique (enjeux faible ou secondaire)

 07 - Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques

 22 - Linéaire commercial à préserver

 Chemin à préserver

 01 - Espaces boisés classés

 02 - Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupable pour des raisons de nuisance ou de risque

 05 - Emplacements réservés

 08 - Éléments de paysage à protéger

 08 - Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine

 16 - Bâtiments susceptibles de changer de destination

 16 - STECAL

 18 - Orientations d'aménagement et de programmation

 25 - Zones humides

ZONAGE

 Ua - Tissu bâti ancien

 Ub - Tissu urbain périphérique

 Ue - Équipements collectifs

 Uf - Activités économiques

 Uid - Site industriel de La Forge à Pont-Briët

 Uem - Zone d'activités de La Meslerie

 Uis - Zone urbaine spécifique

 1AUa - A urbaniser à vocation économique à court ter

 1AUH - A urbaniser à vocation habitat à court ter

 1AUJ - A urbaniser à vocation équipements et loi

 2AUH - A urbaniser à vocation habitat à long tern

ZONE AGRICOLE

 Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles

 Aie - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques

 Ais - STECAL destiné au stationnement

 Aip - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables

 Ap - Agricole sans aucune construction

 Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles construction d'habitation

 N - Naturelle

 Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux

 Nac - STECAL dédié au maintien et au développement des varloiers

 Nmp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche

 Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts

 Ns - Secteur destiné à des équipements de loisirs

 N1 - STECAL destiné au développement de gîtes

 N2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping

 N3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés

 N4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises

